

## FORMULAIRE – Institut d’Etudes Judiciaires –



(Article 2, 3° de l’arrêté du 17/10/2016)

**A déposer impérativement avant le 22 décembre 2017**

N° étudiant (université de Nice) : ..... Courriel : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Mobile : .....

M 1 DROIT ou diplôme équivalent obtenu le : ..... (Année)

(Article 11 2° de la loi du 31/12/1971)

M 2 DROIT obtenu le : ..... (Année)

M 1 DROIT en cours  (cocher la case) **à fournir dès la proclamation des résultats et au plus tard le 1er août de l’année de l’examen**

(Article 2 de l’arrêté du 17/10/2016)

### CHOIX DES EPREUVES ECRITES D’ADMISSIBILITE

1. Note de synthèse ..... obligatoire ..... (5h – coefficient 3)

2. Epreuve en droit des obligations ..... obligatoire ..... (3h – coefficient 2)

3. Epreuve de cas pratique ..... AU CHOIX (cocher la case) ..... (3h – coefficient 2)

- Droit Civil
- Droit des Affaires
- Droit Pénal
- Droit Social
- Droit Administratif
- Droit International et Européen

4. Epreuve de procédure ..... (cocher la case correspondante à l’épreuve de cas pratique choisie) ..... (2h – coefficient 2)

Droit Civil - Droit des Affaires - Droit Social	Procédure civile et modes alternatifs de règlement des conflits	<input type="checkbox"/>
Droit Pénal	Procédure pénale	<input type="checkbox"/>
Droit Administratif	Procédure administrative contentieuse	<input type="checkbox"/>
Droit International et Européen	Procédure civile et modes alternatifs de règlement des conflits	<input type="checkbox"/>
	Procédure administrative contentieuse	<input type="checkbox"/>

# ORAUX ADMISSION

**1<sup>ère</sup> épreuve orale** : Exposé (sur les libertés et droits fondamentaux) : obligatoire .....coefficient 4

**2<sup>ème</sup> épreuve orale** : je choisis la langue étrangère suivante : .....coefficient 1 (voir article 12 de l'arrêté du 17/10/2016)

- Anglais
- Allemand
- Arabe classique
- Chinois
- Espagnol
- Hébreu
- Italien
- Japonais
- Portugais
- Russe

## **DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT**

- photocopie d'un document attestant de l'identité et de la nationalité
- photocopie de l'obtention d'un Master1 en Droit (relevé de notes ou attestation de réussite ou diplôme)

## **Déclaration sur l'honneur**

Décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat - Article 52 :

"Pour être admis à se présenter à l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle, les candidats doivent être titulaires d'un des titres ou diplômes prévus à l'article 11 de la loi du 31 décembre 1971 précitée.

**Nul ne peut se présenter plus de trois fois à cet examen".**

**« J'atteste sur l'honneur ne pas m'être déjà présenté trois fois à l'examen d'entrée au CRFPA »**

**(phrase à recopier à la main)**



.....

.....

.....

Nice, le .....

Signature